



BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION

A retourner dûment complété et signé,
accompagné des documents requis à
SCS, 40, rue Alexandre Dumas, 75011 Paris

Je soussigné,

NOM Prénom : _____

Agissant pour le compte de la société _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____ Site web : _____

Fait à : _____

Le : _____

Signature

BAREME 2020	
Adhésion annuelle SCS	
Base de calcul de la cotisation	Montant
INFÉRIEUR A 250 K€	250 €
<p>Le montant de la cotisation annuelle à verser au syndicat est basé sur une assiette forfaitaire ou proportionnelle au chiffre d'affaire réalisé relatif aux <u>opérations de conseil en sûreté</u>.</p>	
<p>Ce montant déclaratif sera calculé selon le mode suivant :</p>	
Chiffre d'affaire conseil	Montant de la cotisation
Jusqu'à 250 K€ H.T.	Forfait de 250€ net
Au-delà de 250K€ H.T.	0,1% du montant du chiffre d'affaire plafonné à 1950 € net

▪ Conditions générales d'admission

Toute entreprise candidate à l'adhésion au SCS s'engage à fournir la totalité des pièces suivantes :

- Un extrait du Registre du Commerce
- Un certificat délivré par l'administration sociale et fiscale
- Une déclaration sur l'honneur de respect des règles déontologiques du syndicat

Ces pièces seront examinées de façon confidentielle

L'adhésion n'est définitive qu'après approbation de la candidature par le bureau du SCS

▪ L'adhésion au SCS lui donne le droit de :

- Participer aux différents groupes de travail et aux manifestations du syndicat ;
- Participer aux élections des représentants du SCS et aux votes concernant l'ensemble des orientations prises par le syndicat.

▪ L'entreprise adhérente au SCS s'engage à :

- Se conformer aux dispositions statutaires (copie des statuts lui est remise) ainsi qu'aux décisions et orientations collectives prises par le syndicat ;
- S'acquitter du montant de sa cotisation annuelle dans le respect des montants fixés et des échéances prévues ;
- Agir de façon loyale vis-à-vis des confrères et, en cas de litige, rechercher une solution amiable.

Personne habilitée à représenter l'entreprise

signature et mention « Lu et approuvé »